

Compte-rendu de la réunion publique de l'îlot 5 Renouvellement des Conseils de quartier Mardi 24 mai 2022 – Salle du Petit Bonheur

Dans le cadre du renouvellement des Conseils de quartier 2022-2025, la 5ème réunion publique s'est déroulée le mardi 24 mai, à 18h30, salle du Petit Bonheur (salle de réception), en présence de Charles Dayot, Maire de Mont de Marsan, de Marie-Christine Bourdieu, adjointe au Maire en charge de la Vie des quartiers, de Chantal Planchenault (élue référente) et de Philippe Eyraud (élu suppléant). A noter aussi la présence d'Hervé Bayard, 1er adjoint au Maire.

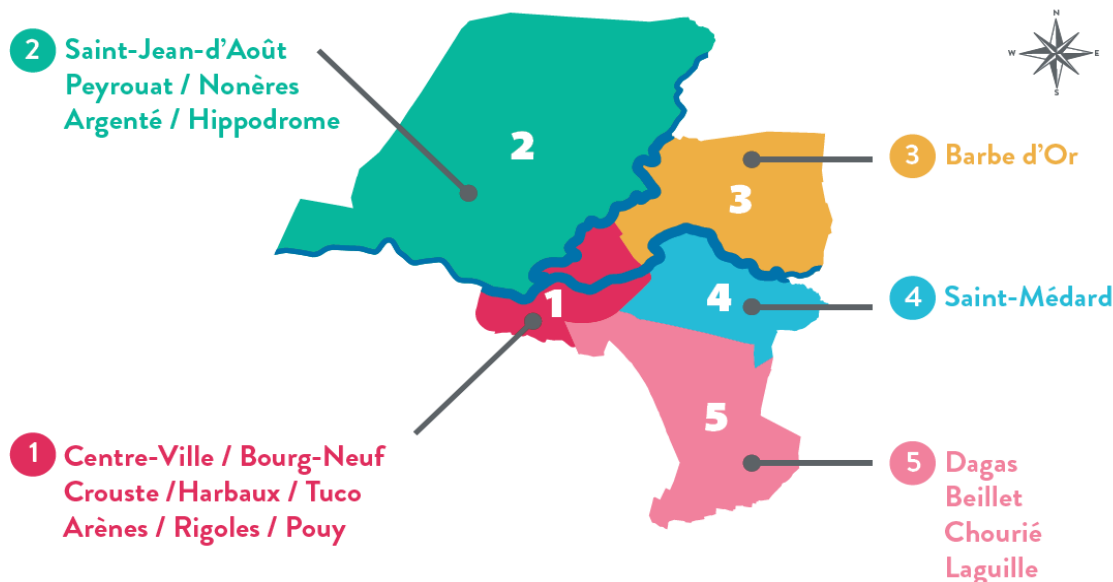
L'objectif de cette rencontre est de présenter les actions menées dans les divers îlots, de répondre aux attentes et interrogations des administrés sur leur quartier, de recueillir les candidatures le soir même pour les nouveaux volontaires, afin de constituer le listing des candidats pour l'îlot 5, relatif à « Dagas, Beillet, Chourié, Laguille ». A noter : la présence d'André Massé, ancien président de ce Conseil de quartier.

Marie-Christine Bourdieu présente résume l'historique des Conseils de quartier, avec une création en 2008, sous Geneviève Darrieussecq, de 9 îlots géographiques à Mont de Marsan. Alain Lafourcade, technicien des Services Techniques et érudit local, a travaillé sur la cartographie initiale, proposant des suggestions pour le périmètre et le découpage du plan global :

- ILOT 1 : CENTRE VILLE
- ILOT 2 : SAINT-JEAN D'AOÛT
- ILOT 3 : PEYROUAT / NONERES / ARGENTE
- ILOT 4 : HIPPODROME
- ILOT 5 : BARBE D'OR
- ILOT 6 : SAINT MEDARD
- ILOT 7 : DAGAS / BEILLET / CHOURIE
- ILOT 8 : BOURG NEUF / CROUSTE
- ILOT 9 : HARBAUX / TUCO / ARENES / RIGOLES / POUY.

La fusion de 9 à 5 îlots a été réfléchi dès 2020 en concertation avec les Conseillers de quartier et les élus, mais retardée en raison du COVID (un peu en sommeil, malgré un suivi quotidien par mail). La durée du mandat au sein des Conseils de quartier est de 3 ans.

Le nouveau plan de redécoupage est le suivant :



Deux techniciens présents à cette réunion œuvrent au quotidien pour le suivi des dossiers relatifs aux Conseils de quartier :

- Céline Naulibois (Service Vie des quartiers) : coordonnatrice et assistante communication,
- Jean-Paul Rousset (Pôle technique) : l'homme de terrain.

Les Conseils de quartier disposent d'une enveloppe budgétaire annuelle afin de réaliser des projets d'aménagements et d'amélioration dans leur quartier (habillage des containers, rond-point arboré de Despiau, bois de Chourié, cheminement Daraignez...)

Le budget annuel en investissement est de 100 000 € (suivi : Pôle Technique) ; il sera augmenté à 300 000 € en 2024. Quant à celui de fonctionnement équivaut à 10 000 € (suivi : Service Vie des quartiers).

Place à l'intervention de Pascal Poulet, délégué à la Cohésion police-population. En poste auparavant à Compiègne, réserviste depuis 3 ans de la Police Nationale (payé par l'État), il travaille sur le volet sécurité au quotidien, en lien direct avec la police municipale et la police nationale.

Il fait part de la participation citoyenne, initiée en 2019 lors de la signature d'une convention avec la Ville de Mont de Marsan. Cette démarche génère des solidarités entre les citoyens au sein des quartiers et nécessite une certaine vigilance (faire remonter des informations, les doléances...).

Il rend compte à sa hiérarchie de part sa mission de service public, et fait un bilan en exposant les résultats avec le Maire et les élus. Il a également une réunion mensuelle avec les partenaires. Il règle les problèmes en interne, en apportant des solutions.

Il rappelle l'importance de composer le 17 en cas d'urgence, car les appels sont enregistrés.

L'idée de ce dispositif est d'avoir un référent sécurité, véritable interlocuteur privilégié, dans chacun des 5 îlots montois afin de sensibiliser les habitants à la prévention de la délinquance, à favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité, les élus locaux et la population, à améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

En raison d'une recrudescence des cambriolages à Mont de Marsan, Pascal Poulet recommande de se méfier vis-à-vis des démarcheurs, des personnes mal intentionnées. Il conseille de relever le n° d'immatriculation du véhicule suspect.

Pascal Poulet tiendra des permanences à la rentrée, dans un local mis à disposition par la Municipalité, afin de recevoir les administrés, de répondre à leurs doléances, et de trouver des solutions aux diverses incivilités grâce à une efficacité optimale.

⇒ Contact de Pascal Poulet :

- téléphone portable pro : 07 87 90 77 42
- adresse mail : sp40-deleguecohesion-mont-de-marsan@interieur.gouv.fr

En parallèle, Marie-Christine Bourdieu explique l'utilisation du groupe « WhatsApp » (smartphones) réseau instauré au sein du quartier de St-Jean-d'Août , à l'initiative de Sébastien Dugué.

Marie-Christine Bourdieu poursuit en insistant sur le fait que les Conseils de quartier participent à la vie citoyenne et favorisent le lien social. Ils constituent des relais importants entre les habitants et les élus, en faisant remonter leurs attentes, les remarques positives et les pistes d'amélioration.

Marie-Christine Bourdieu présente le fonctionnement :

15 personnes dans chaque Conseil de quartier :

- * 11 habitants tirés au sort lors de chaque réunion publique
- * 2 personnalités qualifiées nommées par Monsieur le Maire
- * 2 élus (1 référent et 1 suppléant).

Organisation des réunions :

- une réunion mensuelle avec les 15 membres
- une réunion 1 fois / mois avec les présidents des Conseils de quartier (point sur l'actualité de la ville, travaux, animations, agenda, etc) en début de semaine
- une assemblée plénière / an avec l'ensemble des conseils de quartier : point sur les activités et travaux d'aménagement. Ex : Présentation de nouveaux services.
- réunion via les diverses commissions thématiques telles que la « sécurité routière », « cadre de vie », « animations »... Cette dernière est nécessaire à la retranscription du suivi global les événements.

Le recours au n° vert d'« Allô Mairie » mis en place pour le constat d'anomalies sur le domaine public de la ville : trou dans la chaussée, problème d'éclairage public, feu tricolore en panne, branche d'arbre sur la voie publique...

⇒ à signaler dans les meilleurs délais au 0 800 40 10 40 (appel gratuit).

Les candidats de l'îlot 5 sont :

- **Mme Séverine PENEY**
- **M. Degny Hermann AMESSAN**
- **Mme Sophie ROLLINGER**
- **M. Jérôme LOZACHMEUR**
- **M. André MASSE**
- **Mme Anne-Yolande TREMOULET**
- **Mme Isabelle LAPEYRE-FRANCES**
- **Mme Hélène PEDURTHE**
- **M. Claude JEANNOT**

Charles Dayot évoque les divers projets montois en cours :

- **Plaine des Sports Camille Pédarré** (ancienne Plaine des Jeux), aménagée et inaugurée en juin 2021 (passages doux, itinéraires cyclables). La passerelle a permis de sécuriser cet accès côté tennis de la Hiroire.
- **Ferme de Fatigue** : résidences dans le bois privé, en face de l'hôtel « Le Renaissance », réalisée dans le respect de l'environnement et du PLUI. De nos jours, on constate une réelle demande de logements de tous types, notamment rue de la Laïcité au pôle multimodal et à la Croix Blanche.
- **îlot Laulom** :
350 questionnaires ont été réalisés. Une équipe d'architectes et de paysagistes travaille sur ce projet d'aménagement en cœur de ville de 7000 m², qui constituera une percée depuis les arènes du Plumaçon (parking gratuit) jusqu'à la place Pancaut, créant une continuité jusqu'aux berges, incluant des mobilités douces. Propositions : végétalisation, culture, jeux pour les enfants (inspiration espagnole).
- **Musée Despiau-Wlérick** : voir m2mag n° 31. Accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), surface d'exposition optimisée (réserve importante d'œuvres), impact pour des séjours touristiques (objectif : attirer les visiteurs sur un week-end). Durée : 3 ans. Il s'agit d'un des projets phares du mandat. NB : la surprise réside dans l'augmentation du coût des matières premières, réalité actuelle.
- **Rue du Maréchal Bosquet** :
le chantier pour la rénovation du CaféMusic' et la création du bassin d'orage (boulangerie Darroux) a débuté (présence d'une grue sur site) ; rencontre avec les commerces sur le secteur (grues visibles sur le chantier, un peu en retard en raison du COVID). Un belvédère trônera avec de la végétation. Difficulté : en zone inondable.

- **Arènes :**
 - les arènes doivent être optimisées et ne pas être le théâtre d'animations uniquement pour les 5 jours des fêtes de la Madeleine (projets culturels avec Philippe de Marnix).
 - le site côté boulodrome va être aménagé en 2024 : Régie des Fêtes délocalisée, avec WC, salle de réunion, un siège pour la Fédération Française de Course Landaise (qui conserve son local à St-Pierre-du-Mont).

- **Halles :**

ce modèle, qui existe aussi à Dax et Bordeaux par exemple, n'a pas fonctionné à Mont de Marsan, et ce en raison de plusieurs facteurs. Il est judicieux de réfléchir à une activité hybride au sein de ce bâtiment emblématique (culture à l'étude, sous le théâtre Le Molière).

- **Nouvelles-Galeries (fermées en 2008) :**

constat : manque de chambres et de logements étudiants (on en compte 1700 à Mont de Marsan) en centre-ville.

 - îlot Cazaillas
 - Galeries : elles ont coûté 500 000 € aux contribuables. 2 problématiques en cours freinent le projet :
 - un recours des hôteliers montois (retard),
 - les Bâtiments de France (ALTAE / Bernadet) qui doivent être en adéquation avec l'ABE (patrimoine) pour déposer un permis de construire ; une veille est assurée par les services de la Ville pour contrôler les 3 maisons
 - le projet « Clairsienne », prévu pour la fin de l'année.

Une demande de subventions va être effectuée dans le cadre du projet « Action cœur de ville ».

- **Ancien Tribunal :**

ce bien appartient au Conseil Départemental des Landes. Charles Dayot s'est entretenu avec Xavier Fortinon à ce propos. Il est impossible de détruire le bâtiment, occupant un angle de rues en « L ». A noter : la proximité du parc Jean Rameau (parking à 2 pas du centre-ville).

- **Station d'épuration de Jouanas :**

20 millions d'investissement dans ce site moderne. Des visites et des inaugurations sont prévues. Traitement prévu pour 55 000 personnes. Bonus : la méthanisation (réseau de gaz).

- **Maison du parc :**

animations de sensibilisation pour les scolaires, expositions tout public, polinarium sentinelle, rucher, valorisation des sites du Parc Naturel Urbain (PNU), mise à disposition pour les associations, etc. Cette maison située place Francis Planté sera inaugurée le samedi 11 juin prochain.

- **Maison de l'eau :**

la Régie de l'eau va déménager fin mai au 7 place Francis Planté, côté DDJS. Ce site sera dédié aux animations pour les scolaires, et comportera une salle de réunion.

- **Aménagement de l'Avenue de Sabres et de l'Avenue Henri Farbos (entrée Nord) :**

Des travaux sont en cours, avec 3 phases. Sens unique prévu au niveau de l'église de St-Jean-d'Août.

- **Hippodrome :**

nouvelle structure modernisée (site de paris PMU). Les réunions gratuites sont à découvrir dans ce cadre rénové.

- **Géothermie :**
sur la zone au niveau du « carré », face au funérarium, un appel à projets a été lancé pour des producteurs. A noter : si des arbres sont arrachés, ils seront replantés.
- **Boulevard d'Alingsäas et boulevard de Villeneuve :** sur les axes verts, les panneaux publicitaires 4x3 sont peu à peu supprimés.
- **Stade de Harbaux :** installation d'un anneau cyclable pour 2023, qui coïncide avec la date anniversaire de la victoire du montois Luis Ocaña. La Ville de Mont de Marsan a également candidaté pour être ville-départ du Tour de France (réponse : octobre-novembre).
- **BA 118 :**
secteur très important, fleuron de Mont de Marsan (rafales), avec 3500 personnes qui possèdent un pouvoir d'achat non négligeable.
- **Fêtes de la Madeleine :**
celles-ci se dérouleront du 20 au 24 juillet, sur un format identique à celui de 2019 : programme complet avec la cavalcade de chars fleuris, spectacles taurins, fête foraine, fête dans les rues avec une sécurité accrue. Une vigilance sera apportée avant tout sur l'alcool consommé par des jeunes en dehors des fêtes. Des échanges ont eu lieu avec la nouvelle préfète. Le camping pour les festayres sera situé à Nahuques. Des navettes seront mises en place dans les quartiers (voir plan de circulation prévu à cet effet).
- **Conservation du bureau de poste de St-Jean-d'Août :**
après des négociations acharnées, M. le Maire a permis de garder le bureau ouvert. Ce dernier n'avait pas eu d'information quant à sa fermeture. Il est vital de conserver ce rôle de service public. Ce n'est pas la fréquentation qui était analysée, mais plutôt les opérations.

Chantal Planchenault aborde ensuite le sujet de l'éclairage public (2020-2026), un des projets phares du mandat, plan de modernisation à 70%. Les lampes à vapeur de mercure (interdit en 2025), énergivores, polluantes, seront remplacées petit à petit par des leds (40 à 48 W), via un réseau de lampadaires et de réseau souterrain. 6 millions d'€ vont être investis sur 6 ans. Des rues ont déjà été modernisées (Pouy, quartier du Val d'Arguence). Pour les Couturelles et Chourié, le chantier est prévu sur 2022-2023.

Hervé Bayard ajoute qu'il s'agit d'un plan en partenariat avec le SYDEC. Ce projet est novateur à Mont de Marsan.

La parole est donnée à l'assistance pour des questions et remarques diverses :

- une habitante fait remarquer la moyenne d'âge des participants de cette réunion publique.
Quel est l'impact sur les jeunes ?
Il existe la Maison Des Étudiants (ancien BIJ) et le Conseil Municipal des Jeunes (CM1-CM2), avec qui il serait possible de créer des transversalités.
Il est difficile pour les jeunes de s'investir au sein des Conseils de quartier, avec leurs études au Lycée et le BAC à préparer.
- n° 200, avenue Clémenceau :
Claude Jeannot mentionne la dangerosité des pistes cyclables, entre les voitures et le trottoir. en raison de la vitesse des conducteurs. Il a récemment atterri sur le capot d'une voiture.
Hervé Bayard répond que l'on essaie de relier les cheminements entre eux afin de créer des itinéraires continus. Les exemples à suivre sont ceux de St-Médard et de Rozanoff.
Il n'est pas possible de doubler pour les automobilistes. De plus, les piétons sont gênés par des poteaux sur les trottoirs. Il est important de limiter l'espace dévolu aux voitures.

Un habitant poursuit en clamant qu'il s'agit d'une expédition lorsque l'on s'engage sur

l'Avenue Georges Clémenceau. La voie est partagée. En vélo, on gêne les voitures. Un problème de sécurité est à noter avenue du Houga (à pied ou à vélo).

Hervé Bayard rétorque qu'il convient à chacun de changer d'attitude et de respecter le code de la route. La Ville possède des responsabilités. Cependant, les usagers doivent s'adapter à la ville et à son fonctionnement. Ex : espace dédié prévu au rond-point du Sablar.

La police municipale se mobilise pour effectuer des contrôles. Les associations de vélos sont aussi associées en amont des projets.

- Avenue Jean-Jacques Rousseau : (vers l'école du Beillet, après le stade)
Évocation d'un projet de construction dans le bois car certains habitants ont pu voir un géomètre borner les lieux.

Charles Dayot pense au projet de la maison de jour dédiée aux autistes (15 à 25 ans). La Ville s'occupant du foncier, elle se doit de trouver un site, en lien avec le Conseil Départemental des Landes, porteur de projet. Il cite d'ailleurs le même cas de figure avec l'hôpital et la Maison Menot (accueil spécialisé).

Mme Liaume met en exergue les inquiétudes des habitants qui n'ont pas été concertés sur ce projet et les conséquences qui en découleraient : la suppression des arbres, de l'aire de pétanque, du stade de foot, etc. Ce site représente un centre d'intérêt convivial, où les riverains promènent leurs chiens, les enfants jouent, etc.

⇒ Date de réunion publique à communiquer par voie de presse (+ listing des personnes intéressées à contacter par mail).

L'école du Carboué est une suggestion proposée par un participant de cette réunion. Il est difficile de trouver un site dédié sur la ville.

Charles Dayot précise que pour tout nouveau projet, les constructions sont soumises à des réglementations qui n'existaient pas auparavant, telle que le plan d'exposition au bruit. Il fait remarquer qu'un recours est toujours possible avant le dépôt de permis de construire.

- zone de Pémégnan : décharge du Battan (Val d'Arguence) : problème de dénivelé.
- avenue Jean-Jacques Rousseau et boulevard du chemin vert : phénomène de culture, minéralisation des trottoirs, augmentation du nombre d'arbres plantés.
- n° 26 Avenue Victor Lefranc (Mamelon vert) : entrepôt de matériel abîmé.
- n° 23 et n° 25, avenue Jean-Jacques Rousseau :
* problème des avaloirs :
Hervé Bayard parle de l'action préventive et curative. La Régie des eaux est compétente.
Rappel : Mont de Marsan possède un réseau de 180 kms de voirie.
* à Mont de Marsan, on compte le plus grand nombre de véhicules par habitant. Il est difficile de garer toutes les voitures familiales...
Des rues sont pensées pour devenir à sens unique, comme à Barbe d'Or, rue du Général Lobit (à côté de l'école).
André Massé stipule qu'un petit parking de 10 places existe mais n'est guère optimisé.
- rue Paul Ducournau (rue du Clos Voissard, pharmacie de Dagas) : Mme Lapeyre-Francès évoque des racines d'un arbre qui empêchent une circulation normale (il faut effectuer un écart pour les éviter).
- Boulevard du chemin vert (feu route du Houga Majouraou) : des souches ont été arrachées au niveau du « Carrefour Market ». Les rues annexes souhaiteraient qu'il en soit de même.
- bâtiment locatif au niveau de « Froid Climat Contrôle » : les poubelles sont presque sur la route. Les trottoirs sont sales. Dangerosité : prévoir un plot ou un ralentisseur devant ?

- feu tricolore au magasin « Natural » et à la station d'essence « Total » avenue Georges Clémenceau : le feu vert est trop rapide (pas le temps de traverser) ; problème de réglage ?

A l'issue de la réunion publique, un pot convivial est servi pour tous les participants, permettant d'échanger ensemble.

Fin de la réunion : 20h30